

COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES

Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Recu en préfecture le 30/10/2025

ID: 007-200039832-20251027-D_2025_8_20-DE

Canton: LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération: D_2025_8_20 L' an deux mille vingt cinq, le lundi 27 octobre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice

: 31

Date de convocation du : 21 Octobre 2025

Présents: 26

Votants: 28

Titulaires: Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian,

Objet : SEBA révision des statuts retrait de la commune des

Assions

Pouvoirs:

Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Madame ESCHALIER Cathy Monsieur COMPAGNE Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette

Absent(s):

Excusé(s): Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur COMPAGNE Jacques

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

M. Joël FOURNIER, Président, porte à la connaissance des membres le projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, qui vise principalement à :

- Autoriser le retrait de la commune de Les Assions pour la compétence 1 (eau potable _ production et distribution à l'usager) et la compétence facultative 2 (eau potable _ production et fourniture d'eau en gros) du syndicat
- Modifier en conséquence les annexes.

La proposition concernant le retrait de la commune de Les Assions a reçu un avis favorable du Comité syndical du SEBA dans sa séance du 22 septembre 2025.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque structure adhérente au Syndicat de délibérer à son tour sur ces propositions dans un délai de trois mois, son avis étant réputé défavorable à défaut de délibération dans ce délai.

Les délibérations des collectivités adhérentes sont nécessaires pour mettre la situation en conformité avec les exigences légales qui prévoient l'adhésion à une seule collectivité en matière de distribution d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la révision des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche qui porte sur le retrait de la commune de Les Assions pour la compétence 1 (eau potable _ production et distribution à l'usager) et la compétence facultative 2 (eau potable _ production et fourniture d'eau en gros) du syndicat ; AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec la présente décision.

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0



Envoyé en préfecture le 30/10/2025 Reçu en préfecture le 30/10/2025 Publié le

ID: 007-200039832-20251027-D_2025_8_20-DE

Emis le 27/10/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le